

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1956 B 08290

Numéro SIREN : 562 082 909

Nom ou dénomination : SAFRAN

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2018 sous le numéro de dépôt 65477



20180654772017

DATE DEPOT : 20/07/2018

N° DE DEPOT : 65477

N° GESTION : 1956808290

N° SIREN : 562082909

DENOMINATION : SAFRAN

ADRESSE : 2 BLD DU GENERAL MARTIAL VALIN 75015 PARIS

MILLESIME : 2017

.

24 JUIL. 2018

Sous le N° : 65477



LEXVALL 25

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 2, boulevard du Général Martial Valin – 75015 PARIS
501 501 019 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit
Le 29 juin,

La société Etablissements VALLAROCHE, associé unique de la Société, a pris les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Approbation des comptes dudit exercice.
- Affectation du résultat de l'exercice 2017.
- Pouvoirs.

L'associé unique reconnaît qu'ont été régulièrement mis à sa disposition les documents suivants :

- les statuts de la Société,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes,
- les projets de décisions,

ainsi que tous autres documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives et réglementaires, doivent lui être adressés ou être tenus à sa disposition au siège social.

L'associé unique après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes prend les décisions suivantes :

Première décision

(Approbation des comptes de l'exercice 2017)

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième décision
(Affectation du résultat)

L'associé unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à un montant de 647,90 €, au compte « report à nouveau » qui est ainsi porté de - 3 137,55 € à - 3 785,45 €.

L'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Troisième décision
(Pouvoirs pour les formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité, de dépôt ou autre qu'il appartiendra.

*

* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.



L'associé unique
Etablissements VALLAROCHE
représentée par Alex FAIN

LEXVALL 25

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 2, boulevard du Général Martial Valin – 75015 PARIS
501 501 019 RCS PARIS

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Certifiés conformes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Aubert', with a stylized, flowing script.

Véronique AUBERT
Président

LEXVALL 25
2 Bd du Général Martial Valin
75015 PARIS

A. Etats Financiers

B. Annexe

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES	6
3.	NOTES SUR LE BILAN.....	7
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	9

Compte de résultat au 31 décembre 2017

(en euros)	31.12.2016	31.12.2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Transfert de charges d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions		
Autres produits		
Produits d'exploitation (1)		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		
Achats stockés d'approvisionnement		
Matières premières		
Autres approvisionnements		
Variation des stocks d'approvisionnements		
Achats de sous-traitance		
Autres achats et charges externes	512	572
Services extérieurs		
Impôts, taxes et versements assimilés	75	76
Charges de personnel		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		
Sur actif circulant: dépréciations		
Pour risques et charges: dotations aux provisions		
Autres charges		
Charges d'exploitation (2)	587	648
Résultat d'exploitation (1) - (2)	(587)	(648)
Produits financiers		
Charges financières		
Résultat financier		
Résultat courant (avant impôts)	(587)	(648)
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	0	0
Total des charges	587	648
Bénéfice / (Perte) net(te)	(587)	(648)

Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF	31.12.2016	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2017
(en euros)				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	27 488	26 845		26 845
Valeurs de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance				
Total Actif circulant	27 488	26 845		26 845
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
Total actif	27 488	26 845		26 845

PASSIF	31.12.2016	31.12.2017
(en euros)		
Capital social	30 000	30 000
Autres éléments de capitaux propres	(2 550)	(3 138)
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice	(587)	(648)
Capitaux propres	26 862	26 215
Avances et dettes conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes financières		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	625	630
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Dettes financières, d'exploitation et diverses	625	630
Ecart de conversion - Passif		
Total passif	27 488	26 845

La société est détenue par les Ets Vallaroche qui sont détenus de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris. Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en euros, sauf indication contraire.
L'exercice clos le 31 décembre 2017 a une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 26 844,55 euros.
Le résultat net comptable est une perte de 647,90 euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

« NEANT »

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2017 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements basée sur des indicateurs de marché.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.3. Autres créances

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste «Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.4. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2008.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Créances

Au 31 décembre 2017, les créances se répartissent comme suit :

(en euros)	Brut au 31.12.2017	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours				
Créances clients et comptes rattachés				
Créances fiscales et sociales				
Autres créances d'exploitation	26 845	26 845		
Créances d'exploitation	26 845	26 845		
Créances diverses				
Charges constatées d'avance				
Ecart de conversion actif				
Autres créances				
Dépréciations				
Total	26 845	26 845		

3.2. Capital social

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	30 000			1
Actions de préférence				

3.3. Capitaux propres

(en euros)	31.12.2016	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2017
Capital social	30 000				30 000
Autres éléments de capitaux propres					
Primes d'émission de fusion, d'apport					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves indisponibles					
Réserve statutaire et contractuelle					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(2 550)	(587)			(3 138)
Acompte sur dividendes					
Dividendes versés dans l'année					
Subventions d'investissements					
Provisions réglementées					
Résultat de l'exercice	(587)	587	(648)		(648)
Total	26 862	0	(648)		26 215

3.4. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

(en euros)	Bruts au 31.12.2017	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus sur des encours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	630	630		
Dettes fiscales et sociales				
Autres dettes d'exploitation				
Dettes d'exploitation	630	630		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dettes d'exploitations et diverses	630	630		
Produits constatés d'avance				
Total	630	630		

3.5. Charges à payer

(en euros)	31.12.2016	31.12.2017
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	625	630
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	625	630

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Impôt sur les bénéfices

(en euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	(648)		(648)
Exceptionnel			
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..			
Total	(648)		(648)
Taux d'impôt	33,33%		

4.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n° 208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2017 ressortent à 525 euros.

MAZARS

LEXVALL 25 SAS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

LEXVALL 25 SAS

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €

Siège social : 2 Boulevard du Gal Martial Valin 75015 PARIS

RCS : PARIS 501 501 019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

LEXVALL 25 SAS

Comptes Annuels

Exercice clos le

31/12/2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société LEXVALL 25 SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LEXVALL 25 SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes

comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

LEXVALL 25 SAS

Comptes Annuels

Exercice clos le

31/12/2017

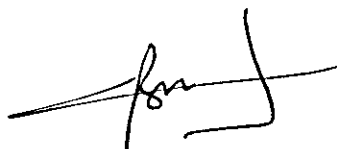
incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 27 juin 2018

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



CHRISTOPHE BERRARD

LEXVALL 25
2 Bd du Général Martial Valin
75015 PARIS

A. Etats Financiers

B. Annexe

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES	6
3.	NOTES SUR LE BILAN	7
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	9

Comptes annuels 2017

Notes annexes aux états financiers de la société LEXVALL 25

Compte de résultat au 31 décembre 2017

(en euros)	31.12.2016	31.12.2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Transfert de charges d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions		
Autres produits		
Produits d'exploitation (1)		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		
Achats stockés d'approvisionnement		
Matières premières		
Autres approvisionnements		
Variation des stocks d'approvisionnements		
Achats de sous-traitance		
Autres achats et charges externes	512	572
Services extérieurs		
Impôts, taxes et versements assimilés	75	76
Charges de personnel		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		
Sur actif circulant: dépréciations		
Pour risques et charges: dotations aux provisions		
Autres charges		
Charges d'exploitation (2)	587	648
Résultat d'exploitation (1) - (2)	(587)	(648)
Produits financiers		
Charges financières		
Résultat financier		
Résultat courant (avant impôts)	(587)	(648)
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	0	0
Total des charges	587	648
Bénéfice / (Perte) net(te)	(587)	(648)

Comptes annuels 2017

Notes annexes aux états financiers de la société LEXVALL 25

Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF	31.12.2016	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2017
(en euros)				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	27 488	26 845		26 845
Valeurs de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance				
Total Actif circulant	27 488	26 845		26 845
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
Total actif	27 488	26 845		26 845

PASSIF	31.12.2016	31.12.2017
(en euros)		
Capital social	30 000	30 000
Autres éléments de capitaux propres	(2 550)	(3 138)
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice	(587)	(648)
Capitaux propres	26 862	26 215
Avances et dettes conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes financières		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	625	630
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Dettes financières, d'exploitation et diverses	625	630
Ecart de conversion - Passif		
Total passif	27 488	26 845

La société est détenue par les Ets Vallaroche qui sont détenus de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en euros, sauf indication contraire.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 26 844,55 euros.

Le résultat net comptable est une perte de 647,90 euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

« NEANT »

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2017 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements basée sur des indicateurs de marché.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.3. Autres créances

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste «Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.4. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2008.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Créances

Au 31 décembre 2017, les créances se répartissent comme suit :

(en euros)	Brut au 31.12.2017	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours				
Créances clients et comptes rattachés				
Créances fiscales et sociales				
Autres créances d'exploitation	26 845	26 845		
Créances d'exploitation	26 845	26 845		
Créances diverses				
Charges constatées d'avance				
Ecart de conversion actif				
Autres créances				
Dépréciations				
Total	26 845	26 845		

3.2. Capital social

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	30 000			1
Actions de préférence				

Comptes annuels 2017

Notes annexes aux états financiers de la société LEXVALL 25

3.3. Capitaux propres

(en euros)	31.12.2016	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2017
Capital social	30 000				30 000
Autres éléments de capitaux propres					
Primes d'émission de fusion, d'apport					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves indisponibles					
Réserve statutaire et contractuelle					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(2 550)	(587)			(3 138)
Acompte sur dividendes					
Dividendes versés dans l'année					
Subventions d'investissements					
Provisions réglementées					
Résultat de l'exercice	(587)	587	(648)		(648)
Total	26 862	0	(648)		26 215

3.4. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

(en euros)	Bruts au 31.12.2017	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus sur des encours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	630	630		
Dettes fiscales et sociales				
Autres dettes d'exploitation				
Dettes d'exploitation	630	630		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dettes d'exploitations et diverses	630	630		
Produits constatés d'avance				
Total	630	630		

3.5. Charges à payer

(en euros)	31.12.2016	31.12.2017
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	625	630
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	625	630

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Impôt sur les bénéfices

(en euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	(648)		(648)
Exceptionnel			
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..			
Total	(648)		(648)
Taux d'impôt	33,33%		

4.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n° 208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2017 ressortent à 525 euros.